

**Approbation n° 24-514 du 10 décembre 2024**

**Société : COMPAGNIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN**

Prospectus de base approuvé à l'occasion d'un programme d'admission de titres de créance pour un montant nominal maximum de 15.000.000.000 €.

**Nota :**

Le prospectus de base incorpore par référence :

- certaines sections du document d'enregistrement universel 2022 déposé auprès de l'AMF le 7 avril 2023 sous le n° D. 23-0253,
- certaines sections du document d'enregistrement universel 2023 déposé auprès de l'AMF le 5 avril 2024 sous le n° D. 24-0256,
- le rapport financier semestriel 2024 ainsi que le rapport d'examen limité des commissaires aux comptes,
- le communiqué de presse du 23 octobre 2024 relatif à l'information financière au 30 septembre 2024,
- la section « terms and conditions » du prospectus de base qui a reçu le numéro d'approbation 23-505 le 6 décembre 2023.